



## Question orale de M. LAMBERT-LIMBOSCH : « L'indémêlable spaghetti ».

**M. Lambert-Limbosch** signale que 420 millions d'objets électroniques portables sont vendus chaque année dans l'Union européenne. Depuis le 28 décembre dernier, la plupart d'entre eux doivent utiliser le même chargeur de type USB-C et son câble spécifique.

Si la directive européenne qui détermine cette obligation date de 2022 et n'est donc entrée en vigueur que deux ans plus tard, ses prémices remontent à 2009. On devine que, dans l'intervalle, quelques lobbies économiques et leurs relais politiques se sont pleinement employés à amener l'Europe à perdre le fil de cette mesure essentielle.

M. Lambert-Limbosch soutient qu'il ne s'agit pas d'une affirmation gratuite de sa part car on peut la lire noir sur blanc dans l'étude d'impact de cette directive. Son projet se déclinait en quelque six options, dont l'option 0 – « Aucune action à mettre en place » -, privilégiée par les fabricants d'équipements. Cela démontre que les questions environnementales resteraient désespérément sans réponse si l'on s'en remettait systématiquement au marché.

Selon l'étude d'impact précitée, la bascule vers l'USB-C permettrait de réduire de 1.000 tonnes les câbles et chargeurs qui finissent comme déchets. Vu que le chargeur et le câble d'un smartphone pèsent 50 grammes, 1.000 tonnes correspondent à une montagne de 20 millions de chargeurs avec leur câble (1.000 tonnes, soit 1 milliard de grammes / 50 = 20 millions).

Nous avons tous chez nous des chargeurs avec leur câble. Mais si nous les gardons dans un tiroir ou une boîte à chaussures, ils s'embarlificotent inutilement en un indémêlable spaghetti. En tous cas, il ne faut surtout pas les jeter dans les sacs-poubelle car ils sont une mine de matériaux à recycler.

M. Lambert-Limbosch suggère donc que la Commune encourage ses habitants, en dehors du passage de la déchetterie mobile, à venir déposer leurs petits déchets électroniques dans le réseau uclois des points de collecte Récupel, voire qu'elle accueille un point de collecte dans ses propres locaux, au rez-de-chaussée du centre administratif, dans les écoles, à la piscine,...

Quelles mesures le Collège envisage-t-il de prendre afin de participer à l'effort nécessaire pour valoriser ces déchets dormants ?

**M. le Bourgmestre** explique que cela pourra être organisé à l'entrée du centre administratif et à la piscine. Cependant, c'est plus difficile à organiser dans les écoles car celles-ci ont déjà toute une série de tâches et de missions.